

# Le Projet de VIE du FOYER du ROMARIN

## Préambule

Nous croyons que la vieillesse est une période très importante de la vie et qu'elle mérite d'être envisagée avec une grande attention et réflexion. Elle représente souvent une vingtaine, voire une trentaine d'années et nous encourageons chaque nouveau résident à inscrire cette période de la vie dans un projet personnel où la découverte, la surprise, la joie, la tendresse et la solidarité peuvent compenser les désagréments physiques ou mentaux dus au vieillissement. En stimulant les relations sociales, l'exercice physique et intellectuel, la méditation et l'humour, beaucoup de résidents redécouvrent des capacités laissées en sommeil et ajoutent ainsi de la vie à leurs années.

Découvrir un nouvel art de vieillir est, non seulement une aventure passionnante, mais aussi un cadeau et un espoir pour les jeunes générations car nous demandons aux familles de s'associer et de s'inscrire dans l'accompagnement du projet de leur parent résident. Nous avons prévu une chambre d'hôte pour accueillir les familles éloignées et leur permettre de vivre de temps en temps quelques journées auprès de leur parent.

Basé sur le libre consentement, le séjour de chaque résident intègre aussi un droit d'expression complet, au travers des délégués auprès du conseil de la vie sociale, des diverses commissions et des entretiens avec le personnel ou le directeur.

Pour permettre de conserver des liens avec la société, nous organisons des activités avec d'autres maison de retraite, des associations locales, des écoles et le quartier.

En logeant au Foyer du Romarin, vous conservez vos habitudes citoyennes et vous développez vos relations sociales.

## Le cadre éthique de l'accompagnement des résidents

Notre volonté d'accompagnement de la personne se fonde sur ces principes et valeurs:

### Le respect de la dignité de la personne :

- la personne reste une personne quelque soit son âge, son état de santé physique et/ou psychique,
- la notion d'âge est relative,
- la vieillesse n'est pas une maladie,
- la personne est une globalité aux dimensions biologique, psychologique, spirituelle et sociale.

### Le respect de sa liberté d'agir et de penser :

- ce qui implique le respect de son histoire, de ses valeurs et de ses opinions.

### Le respect de ses choix et de ses attentes :

- ce qui suppose l'acceptation d'une certaine prise de risques, informer le résident sur le projet de vie de l'établissement, recueillir son adhésion et accepter que le contrat soit rompu par refus du projet

L'aide apportée doit se situer au niveau de sa dépendance mais doit respecter autant que possible l'autonomie de la personne :

- ce qui implique une démarche permanente de prévention individualisée

Une volonté de transparence :

- au travers notamment d'une information et d'une concertation régulière sur des aspects susceptibles de modifier sensiblement la vie quotidienne des résidents.

Une déontologie promouvant le secret professionnel :

- toute information quelque soit son origine est protégée par le secret médical et professionnel, elle permet la qualité de l'accompagnement individualisé.

Pour pouvoir respecter ces principes, nous avons dégagé cinq buts importants :

- ❖ permettre à la personne de se sentir chez elle et en sécurité ;
- ❖ permettre à la personne de vivre dans la collectivité en y trouvant sa place
- ❖ permettre à la personne de continuer à bénéficier d'une certaine qualité de vie ;
- ❖ prévenir et accompagner la dépendance ;
- ❖ accompagner les situations de fin de vie.

## **1 – Permettre à la personne de se sentir chez elle et en sécurité**

### **11) Proposer un cadre de vie le plus proche du domicile :**

- par la possibilité de vivre au sein du village, dans un cadre architectural aux dimensions humaines, au cœur d'un parc avec un sentier de découverte, des espaces ombragés, un kiosque à musique, une chapelle ;
- par la liberté de meubler et d'aménager l'espace personnel ;
- par le fait de pouvoir y disposer des éléments de confort : T.V., téléphone...

### **12) Respecter l'intimité des espaces personnels :**

- par la reconnaissance de la chambre comme lieu privatif ;
- par la justification et l'explication de l'intervention du personnel dans la chambre ;
- par le respect des affaires personnelles (linge, objets, ..) ;
- par l'engagement du personnel à respecter ces modalités.

## **2 – Permettre à la personne de vivre dans la collectivité en y trouvant sa place.**

### **21) Mettre en place des espaces communs pour favoriser la convivialité :**

- par l'animation ;
- par le mobilier ;
- par les éléments de confort ( éclairage, décoration, température, ensoleillement,..)

### **22) Se servir de l'emplacement de l'établissement pour favoriser la continuité de la vie de citoyenneté :**

- par les sorties, rencontres, visites ;
- par la participation de l'établissement à la vie du village ;
- par l'accessibilité aux commerces, lieux sociaux et aux medias

### **23) Dès l'entrée, faciliter l'intégration du nouveau venu :**

- par les modalités d'accueil : informations, présentation de l'institution, du personnel et des résidents ;
- par un protocole d'accueil (organisation du personnel, aménagement de la chambre, aide à l'installation,..)
- par un accompagnement spécifique pendant les premiers temps ;
- par le recueil d'informations nécessaires à son accompagnement ;
- par la prise en compte des affinités dans le placement autour des tables en salle à manger.

### **24) Aider la famille à continuer de jouer son rôle dans l'accompagnement de son parent :**

- par la participation au conseil de la vie sociale ;
- par la mise à disposition d'une chambre d'hôte, pour les familles éloignées ;
- par la possibilité de participer aux activités ;
- par la facilitation à l'accès au lieu privé de son parent ;
- par l'instauration de relations de confiance avec le personnel.

### **3 – Permettre à la personne de continuer à bénéficier d'une certaine qualité de vie.**

#### **31) Valoriser les choix personnels en tenant compte des réalités de la vie collective :**

- par des horaires collectifs tenant compte des rythmes individuels ;
- par la connaissance des goûts et des habitudes alimentaires des résidents : (maintien d'une cuisine familiale, ..)
- par le choix des activités proposées.

#### **32) Soutenir le plaisir de vivre :**

- par l'aménagement et la décoration de la maison ;
- par le service à table, la décoration des tables et la présentation des plats ;
- par la variété des plats proposés ;
- par l'aide au maintien d'une image valorisée de soi-même (soins d'esthétique, habillement,..)
- par le plaisir de la découverte de soi, des autres, du monde au travers des nouvelles technologies.

#### **33) Maintenir le sentiment d'utilité aux autres :**

- par la possibilité de s'exprimer sur la vie de l'établissement ;
- par la participation aux activités avec des enfants, des jeunes des adultes ;
- par le développement de l'entraide entre résidents.

#### **34) Reconnaître la liberté de chaque personne tout en étant garant de la sécurité et de l'intégrité de tous :**

- par la recherche systématique du libre consentement pour le séjour dans l'établissement ;
- par la mise en place d'un règlement de fonctionnement négocié et expliqué ;
- par l'établissement d'un contrat de responsabilité civile ;
- par la possibilité d'entrer et de sortir de l'établissement, de recevoir les personnes de son choix ;
- par la possibilité de s'absenter ;
- par la possibilité de garder son médecin traitant ;
- par la mise en place d'un système d'appel efficace ;
- par l'ajustement du projet de vie personnalisé au projet d'établissement.

## **4 – Prévenir et accompagner la dépendance.**

### **41) Avoir une bonne connaissance des résidents :**

- par la mise en place d'un dossier de suivi individuel
- par une organisation d'équipe permettant de mettre en cohérence l'intervention de chaque membre du personnel ;
- par des concertations régulières (réunion des différents personnels intervenants)
- par le développement de la compétence du personnel dans la relation d'aide.

### **42) Stimuler pour acquérir de nouvelles capacités, maintenir les capacités restantes le plus longtemps possible :**

- par la reconnaissance de la capacité de chaque personne à pouvoir continuer à s'occuper d'elle et de son environnement ;
- par la valorisation des acquis reposant sur la connaissance de l'histoire de la personne ;
- par la variation du cadre et des rythmes (sorties, fêtes calendaires..) ;
- par la proposition d'activités et exercices préventifs et curatifs dans les domaines physique, relationnel, psychologique, spirituel ;
- par la coordination des différentes approches (kinésithérapie, animation, infirmières, aides soignantes, personnels de service ..)
- par la mise à disposition d'un espace protégé pour les résidents en perte d'autonomie avec un personnel médical et d'accompagnement, disponible et professionnel

## **5 – Accompagner les situations de fin de vie.**

### **51) Respecter les souhaits des résidents et des familles :**

- par le recueil des informations, mis à jour régulièrement ;
- par des rencontres avec le personnel ou la direction.

### **52) Organiser l'équipe pour permettre une présence plus importante auprès de la personne mourante et sa famille:**

- par une concertation spécifique de tous les intervenants (médecins, psychologue, infirmières, aumônier, aide soignants, personnel de service, ...);
- par la possibilité de faire intervenir une équipe mobile de soins palliatifs en accord avec le résident et sa famille.

### **53) Sensibiliser et former le personnel :**

- par l'acquisition d'un savoir faire en matière de traitement de la douleur et des soins palliatifs ;
- par une préparation aux difficultés de la relation avec la personne et les familles ;
- par le repérage, la compréhension et la facilitation de l'évolution du résident vers l'acceptation de sa fin ;
- par le développement de la capacité d'écoute de décodage des besoins et du ressenti des personnes accompagnées.

### **54) Associer la famille aux derniers instants de son parent :**

- par le respect de ses choix et convictions ;
- par une présence compréhensive et discrète.

### **55) Intégrer les rites sociaux dans la vie de la maison de retraite**

- par l'information du décès d'un résident ;
- par la connaissance et la facilitation des rites, veillées ou visite mortuaire selon les souhaits exprimé.